

**PROCÈS-VERBAL**  
Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'Institut National Supérieur  
du Professorat et de l'Éducation  
Séance du 30 janvier 2023

12 membres du Conseil sur 23 étaient présents ou représentés, 7 procurations ont été enregistrées.

**Membres désignés par Madame la Rectrice :**

Monsieur Sylvain GRESSARD

Monsieur Guillaume LION -Procuration à Madame Sophie PROST

Madame Sophie PROST

**Membres désignés par Monsieur le Président de l'uB :**

Madame Lucie CORBIN

Monsieur Cédric DEMONCEAUX- Procuration à Monsieur José FAVREL

Madame Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL

Monsieur José FAVREL

Monsieur Jake MURDOCH- Procuration à Madame Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL

Madame Véronique PARISOT

Monsieur Raphaël PORTEILLA- Procuration à madame Véronique PARISOT

Monsieur Dominique SUGNY- Procuration à madame Lucie CORBIN

1

**Membres désignés par les membres du Conseil d'école :**

Monsieur Bruno LOMBARD- Procuration à Monsieur Laurent TAINURIER

Monsieur Laurent TAINURIER- Procuration à Monsieur Guillaume LION

**Invités permanents :**

Madame Chantal CLERC

Madame Elsa LANG RIPERT

Madame Dorianne LEOTHAUD

**Invités :**

Madame Marielle LE MENER

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2022 ;
- 2- Réflexions menées par la présidente du COSP avec les présidents de CPER ;
- 3- Validation des nouvelles compositions de CPER ;
- 4- Présentation des fiches DA04 (en lien avec le retour des HCERES) ;
- 5- Information sur l'ouverture du PPPE ;
- 6- Information sur l'AAP numérique ;
- 7- Questions diverses.

Après s'être assurée du quorum, Madame Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL, Présidente du COSP, ouvre la séance à 14h05.

### 1) Approbation de la séance du 20 juin 2022.

Madame Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL soumet le procès-verbal de la séance du 20 juin 2022 aux membres du COSP qui l'approuvent à *l'unanimité des membres présents ou représentés*.

### 2) Réflexions menées par la Présidente du COSP avec les présidents de CPER (annexe 2).

Madame Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL explique que des questions sur le fonctionnement des CPER ont été posées dans le rapport HCERES paru mi-janvier. Madame Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL a décidé de lancer une concertation avec les présidents de CPER afin de définir dans quelles mesures le COSP pouvait agir afin que les CPER fonctionnent mieux.

On compte actuellement au sein de l'INSPE 13 CPER, avec des fonctionnements divers et variés. La réunion avec les présidents de CPER s'est tenue en décembre. Elle a été l'occasion de constater que certains éléments fonctionnaient bien, alors que d'autres moins bien (cf. annexe 2). Parmi les éléments abordés, la périodicité des CPER a été discutée. Le calendrier idéal serait une première réunion en octobre et une seconde en mai-juin ; ce qui aurait un impact sur les réunions du COSP. Il est donc décidé de réunir le COSP plus tôt dans l'année, afin de permettre la mise en route des CPER sur l'année universitaire, notamment en cas de changements de composition à valider en COSP.

Certains présidents de CPER ont indiqué réunir leur instance plus de deux fois par an, lorsqu'ils ont besoin par exemple de travailler autour d'un thème particulier, ou réunissent des CPER « mixte » avec un temps de régulation de la formation et un temps de réflexion sur un thème particulier. Ils ont indiqué également que le fait de tenir des réunions hors CPER permet d'échanger sur les bonnes pratiques, même si cela prend du temps. La préparation en amont des CPER par des bilans réalisés par les enseignants et les étudiants permet également un travail plus approfondi lors de la réunion de l'instance.

En revanche, il est apparu que certains CPER ne respectaient pas forcément l'obligation de se réunir au moins 2 fois par an. Au niveau de la composition, certaines sont jugées parfois superficielles, dans le sens où ils réunissent des disciplines très éloignées les unes des autres. Certains demandent donc à pouvoir créer des instances séparées pour plus de cohérence. Il est également rapporté que certains IPR membres des CPER ont des difficultés à se libérer pour être présents aux réunions. Par ailleurs, il est indiqué que certains CPER MEEF entrent en « conflit » avec les CPER des UFR.

Madame Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL estime que les éléments qui émergent des échanges avec les présidents des CPER permettent de donner des premières indications sur les implications que peut avoir le COSP dans le fonctionnement des CPER, et propose aux membres du COSP d'ajouter des pistes de réflexions aux questions soulevées par les présidents de CPER.

Madame Véronique PARISOT, présidente du CPER Ingénierie des Métiers de la Culture, constate que les personnalités extérieures membres de CPER s'impliquent au départ puis s'éloignent ensuite de ce qui est fait dans la formation. Il a donc été décidé d'impliquer des intervenants extérieurs qui participent à la formation, plus sensibles aux problématiques de formation. Madame Lucie CORBIN propose que les personnalités extérieures soit renouvelées plus régulièrement ce qui éviterait une implication moindre de leur part au fil des ans.

Madame Sophie PROST souligne que l'absence des IPR à certaines réunions vient essentiellement du fait que les dates de réunions sont connues tardivement ; il est parfois difficile de se libérer avec des agendas très vite remplis. L'idéal serait de connaître les dates de réunions de CPER dès la rentrée universitaire. Madame Lucie CORBIN indique que c'est ce qui est fait par le président du CPER PLP depuis plusieurs années, ce qui facilite la disponibilité des IPR et des formateurs académiques.

### 3) Validation des nouvelles compositions de CPER.

Madame Lucie CORBIN présente les modifications de compositions de CPER de la formation MEEF. Suite notamment à ce qui a été évoqué lors la réunion COSP/CPER, elle rappelle que le département MEEF a connu plusieurs réformes successives ce qui a eu un impact sur le fonctionnement des CPER des deux dernières années. Il est en effet compliqué de réunir des CPER quand le contenu de la formation n'est pas encore mis en place La priorité a été mise sur la création et la mise en place de la formation.

3

Concernant les difficultés rencontrées par les CPER pluridisciplinaires et le cloisonnement des problématiques, il a été proposé de séparer ces disciplines, leur rassemblement représentait un frein au travail des instances. Les formations Education Musicale, Histoire-Géographie, Sciences de Gestion et SES présentent donc chacune une composition propre qui doit être validée par le COSP. Concernant le CPER Sciences, qui réunissait les disciplines Mathématiques, Sciences de l'Ingénieur, Physique-Chimie et SVT, la formation SVT s'en détache et aura un CPER distinct. En revanche, le CPER Master PLP n'a plus lieu d'apparaître dans le règlement intérieur de l'INSPE étant donné que cette formation n'existe plus. Ces modifications qui apparaîtront dans le règlement intérieur seront soumises également au vote du Conseil d'Institut de l'INSPE. En attendant la validation par le Conseil d'Institut de ces nouveaux CPER créés, **les membres du COSP donnent leur accord de principe à l'unanimité pour que les présidents puissent convoquer les instances sans perdre de temps.**

Madame Lucie CORBIN rappelle que les présidents de CPER MEEF doivent être un des deux porteurs de maquettes, soit côté INSPE soit côté UFR. Les responsables de parcours sont systématiquement membres des CPER ainsi qu'un représentant au moins de chaque type d'intervenant dans la formation MEEF 2<sup>Nd</sup> degré (formateur académique, intervenant professionnel de terrain, enseignant), avec un représentant de la formation transversale (Monsieur Julien MUGNIER ou Madame Lucie CORBIN), ce qui permet de suivre ainsi les échanges des réunions. Au moins un inspecteur de la discipline est membre du CPER.

Pour le premier degré, Céline CARIMANTRAN est présidente du CPER ; une répartition homogène a été respectée pour représenter les quatre sites MEEF.

Madame Véronique PARISOT présente les modifications du CPER Direction des Projets d'Établissements Culturels. Tous les enseignants de la formation sont membres du CPER.

Madame Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL soumet au vote des membres du COSP les compositions de CPER présentées (15 formations), **qui les approuvent à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

#### **4) Présentation des fiches DA04 (en lien avec le retour HCERES).**

Madame Elsa LANG RIPERT rappelle que l'Université de Bourgogne fait partie de la vague C d'accréditation nationale. Un rapport a été rédigé et transmis à l'HCERES à partir des données fournies par les composantes de l'uB. Après avoir étudié ce rapport, des auditions de composantes ont été menées par le HCERES. Un rapport final est ensuite transmis par le HCERES, ce qui permet aux composantes de travailler sur les évolutions des formations qu'elles souhaitent mettre en place. La prochaine étape sera le vote des futures maquettes et fiches filières à la fin de l'année universitaire et leur mise en place à la rentrée 2024. Le département MEEF n'est pas concerné par cette auto-évaluation puisque l'accréditation a été renouvelée lors de la dernière réforme.

4

Madame Marielle LE MENER présente la fiche concernant la licence Sciences de l'éducation. Les points forts soulignés par l'HCERES sont le taux de réussite élevé notamment pour la formation en présentiel, ainsi que l'accompagnement des étudiants. Le dispositif de formation à distance est également apprécié ainsi que l'implication de l'équipe pédagogique de même que la qualité des CPER.

Le plus faible taux de réussite pour la formation à distance, qui s'explique par le public concerné (étudiants salariés et étrangers qui font souvent leur année de licence en deux ans), l'attractivité faible du site de Nevers, et le plan de formation trop lié à la poursuite en master MEEF ont été soulignés comme points faibles. L'HCERES recommande d'adapter le cursus de la licence à la diversité des projets professionnels des étudiants. La deuxième recommandation est d'ouvrir l'ensemble de la licence à l'enseignement à distance pour l'ensemble des parcours.

Concernant cette deuxième recommandation, Madame Marielle LE MENER informe que l'ouverture de l'ensemble de la licence à l'enseignement à distance peut être envisagée à condition de bénéficier d'un renforcement de l'équipe d'enseignants-chercheurs du département Sciences de l'éducation, celle-ci étant déjà insuffisante pour l'enseignement en présentiel.

Concernant la première recommandation, Madame Marielle LE MENER rappelle que l'équipe pédagogique est consciente que les métiers de l'enseignement ne sont pas les seuls débouchés à l'issue de la licence et une approche multidisciplinaire est maintenue depuis sa création. Il est proposé de continuer l'investissement sur l'information et l'orientation des étudiants notamment par le biais de réunions de rentrée, de réunions d'orientation à destination des étudiants de L2 et L3 pour leur présenter d'autres masters de l'INSPE et de l'UB, ainsi que sur les journées portes

ouvertes et les salons Studyrama. Il est également envisagé d'alerter les équipes pédagogiques sur la nécessité de conserver l'ouverture sur la multidisciplinarité dans les contenus de cours. De plus, le travail mené en CPER avec les étudiants permet de connaître le ressenti des étudiants sur la formation et de pouvoir l'ajuster en fonction des besoins exprimés. Madame Marielle LE MENER explique qu'il est également prévu de mettre en place des outils de suivi post-licence plus élargis.

Pour la composition de la nouvelle offre de formation, une légère restructuration est prévue afin d'avoir une plus grande cohérence interne des enseignements entre la L1 et la L3, liée notamment à quelques changements dans les équipes pédagogiques. L'adossement à la recherche va être renforcé, grâce à l'atout que représente l'IREDU au sein de l'INSPE. Le lancement de l'approche par compétences est en train de se construire pour trouver un équilibre entre les blocs de compétences prévus par les fiches RNCP.

Concernant la fiche DA04 relative au master Education et Formation, les points forts soulignés par l'HCERES sont la force d'accueil du public en alternance et en contrat de professionnalisation, une mobilisation de l'équipe pédagogique en faveur d'une insertion professionnelle, une ouverture et une mobilité entrante à l'international, ainsi qu'un solide adossement à la recherche.

Les points faibles retenus sont la faible mobilité sortante à l'international ainsi que la complexité de l'architecture du M1 avec des mutualisations disséminées et une absence de véritable tronc commun. Face à ces remarques et aux recommandations de l'HCERES, il est proposé par les équipes pédagogiques de mutualiser des enseignements avec le master PESE afin d'avoir un tronc commun plus identifié et des UE communes. Concernant la mobilité sortante à l'international, elles espèrent s'appuyer sur l'alliance FORTHEM et le fait qu'elle favorise la mobilité des étudiants. Il est envisagé enfin de développement de l'alternance dans le master CCRF. Les équipes rappellent également que les coupes budgétaires sur les M2 nuisent à l'encadrement des étudiants et à la qualité de la formation scientifique, avec une démobilitation en deuxième partie de l'année et un faible nombre d'heures. Il est prévu là aussi la mise en place d'outils de suivi d'insertion professionnelle des étudiants.

Madame Véronique PARISOT présente la fiche DA04 DPEC. Les points forts soulignés sont les bons réseaux professionnels dans le monde de la culture, la croissance de l'accueil du public en formation continue et en alternance, l'appui en ingénierie pour l'insertion professionnelle, l'insertion professionnelle des étudiants anticipée.

Les points faibles sont l'absence d'adossement à un laboratoire de recherche, une faible mobilité des étudiants à l'international, une faible explication de la transdisciplinarité, une complexité et un manque de visibilité de la maquette de formation. L'HCERES recommande de renforcer le lien formation/recherche, de clarifier l'organisation des UE autour des blocs de compétences, de simplifier l'architecture de la mention compte-tenu de l'importance d'une utilisation entre parcours.

Madame Véronique PARISOT explique qu'il a été décidé de clarifier les objectifs entre le master DPEC et le master PIECE. Le master PIECE est tourné complètement vers l'international et le master DPEC ne comporte plus de mention internationale, ce qui a permis de simplifier

l'architecture du M2 DPEC et ne laisse plus que deux parcours. Concernant l'adossement à la recherche, Madame Véronique PARISOT rappelle que le département Denis Diderot est passé de 11 à 3 enseignants-chercheurs du fait des gels de poste par l'UB ; il est toutefois décidé de renforcer le lien avec les laboratoires spécialisés dans les disciplines qui intéressent le secteur culturel, notamment le CREGO, le LIR3S et le CIMEOS, avec la participation aux séminaires, aux enquêtes de terrains et des stages au sein de laboratoires pour les étudiants.

Concernant la fiche DA04 de la mention Culture et Communication, Madame Véronique PARISOT explique que cette mention était à l'origine rattachée au projet I-Site et est dorénavant rattachée à l'UB. Monsieur Alexander FRAME, responsable du parcours ICM, a rejoint cette mention qui comprendra deux parcours UB : le master PIECE et le master ICM, tous deux étant enseignés quasi intégralement en anglais. La réintégration du master PIECE à la mention Culture et Communication est l'occasion de clarifier les parcours entre PIECE et DPEC. Un travail de remise à plat des maquettes est effectué actuellement ; l'offre présentée aux partenaires internationaux comportera les deux parcours de la mention Culture et Communication ainsi que le master IBMC portée par les Sciences de Gestion de l'UFR Sciences Humaines. Cela demande donc un important travail d'ingénierie : le système envisagé est que sur chaque semestre, les étudiants pourront choisir 60H dans les deux autres parcours de la mention.

#### **5) Information sur l'ouverture du Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles.**

6

Madame Elsa LANG RIPERT explique qu'il s'agit d'un des dispositifs de préprofessionnalisation en amont d'un master MEEF PE, mis en place il y a 3 ans par le Ministère pour tenter de capter un public post-bac. Il s'agit d'un parcours adossé à une licence universitaire. Un projet avait été monté dans l'académie de Dijon il y a deux ans entre la licence EFEC et le lycée Fourier à Auxerre, qui n'a pas abouti au motif que la licence EFEC n'existant pas sur Auxerre il n'était pas possible d'y ouvrir un PPPE. L'UB a décidé de répondre cette année à l'appel à manifestation d'intérêt du ministère car l'académie de Dijon est la seule à l'heure actuelle à n'avoir aucun PPPE sur son territoire. Le projet de ce PPPE sur Nevers a été décidé d'un commun accord entre l'UB, le rectorat et les équipes pédagogiques.

Le PPPE ouvrira dès la rentrée 2023 sur le site de Nevers avec le lycée Alain Colas. Cela permettra une consolidation du vivier de M1 MEEF qui est parfois fragile. Il est prévu l'ouverture d'un groupe de 30 étudiants. La particularité du PPPE est que sur les trois années de licence, les étudiants auront cours à la fois dans la licence et dans un lycée, sur le modèle des classes préparatoires, répartis comme suit :

- La première année, 25% des cours ont lieu en licence, 75% en lycée
- La deuxième année, 50% licence 50% lycée
- La troisième année, 25% lycée 75% licence.

La DGESCO finance les cours en lycée, la DGESIP finance les cours à l'UB.

L'objectif des enseignements en lycée est de consolider les connaissances dans les disciplines fondamentales qui seront enseignées en Master MEEF PE ; ceux des enseignements à l'université sont de former à et par la recherche et de pouvoir délivrer un diplôme universitaire.

Des périodes de stages sont prévues, dont 4 semaines de stage à l'international obligatoire en troisième année.

L'avantage d'adosser ce parcours à la licence EFEC et pas à une licence disciplinaire permet à l'étudiant qui changerait de projet professionnel de conserver un enseignement pluridisciplinaire et de faciliter une éventuelle réorientation autre que le master PE, voir même dès la L2. Le parcours est déjà présent sur PARCOURSUP.

#### **6) Information sur l'AAP Numérique.**

Monsieur Nicolas LARUELLE a rédigé le projet qui comprend un certain nombre d'objectifs et de matériel adossé pour atteindre ces objectifs, avec l'idée de préparer les étudiants de master MEEF à travailler avec le matériel disponible dans les établissements scolaires du territoire.

La nouvelle certification numérique nationale dans les INSPE, CRCNE, qui va remplacer le C2i2e, encore en expérimentation cette année, sera mise en place à la rentrée 2023. La passation sera obligatoire mais pas la validation (ni pour le master, ni pour la titularisation); dans le cadre de cette certification, l'INSPE a besoin de matériel innovant pour développer les compétences numériques des étudiants.

7

Il s'agit d'un appel à projet de la Région. Chaque composante établit un projet qui sera classé d'abord par l'UB, puis remonté à la Région qui décide de l'attribution des crédits.

En l'absence de questions diverses, et l'ordre du jour étant épuisé, Madame Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL lève la séance du COSP à 16h. La prochaine réunion est prévue le 17 mai 2023 à 14h.

La Présidente du COSP

Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL

